



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24 mars 2022
Convocation du : 18 mars 2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt-quatre mars à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Ibtissam MARZACK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Rut LERNER-BERTRAND, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Catherine HALOS, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Thomas BLACTOT, Valérie PRINGUEZ, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Cristiane DELESTREZ ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Martine COBBAERT, Catherine DE PARIS, Laurent DERONNE conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sophie TANGHE

DE22.021

ADMINISTRATION MUNICIPALE
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Autorisation - Approbation

☞

Pour les communes de 1 000 habitants et plus, le nombre des élus de la Commission d'Appel d'Offres est de cinq en plus du Président. Les cinq membres titulaires du Conseil Municipal sont élus par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il doit être procédé selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste sans panachage, ni vote préférentiel par ordre de présentation.

Chaque liste comporte un nombre égal de titulaires et de suppléants et l'élection d'un titulaire entraîne l'élection du suppléant.

Toutefois, les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

L'ordre de présentation des candidats doit être établi avec mention du titulaire et du suppléant correspondant.

En cas d'égalité des restes, le siège restant à attribuer revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages de listes en présence, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être élus.

La composition de la commission doit respecter le principe de la représentation proportionnelle. Cette disposition a pour conséquence que la liste « Armentières en Tête ! » ne peut siéger. Néanmoins, pour permettre l'expression pluraliste des élus il est proposé la répartition suivante :

Aimer Armentières et Agir pour l'Humain : 3 titulaires – 3 suppléants

Armentières avec Fidélité et Bon Sens : 1 titulaire – 1 suppléant

Armentières en Tête ! : 1 titulaire – 1 suppléant

Il est donc demandé aux Présidents de Groupe de présenter leur liste de candidats pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

Candidatures titulaires :

- **Liste « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain » :** Véronique NAEYE, Rut LERNER-BERTRAND, Dominique BAILLEUL
- **Liste « Armentières avec Fidélité et Bon Sens » :** Caroline BAURANCE
- **Liste « Armentières en Tête ! » :** Benjamin TISON-BEERNAERT

Candidatures suppléants :

- **Liste « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain »** : Thomas BLACTOT, Alexis DEBUISSON, Sophie TANGHE
- **Liste « Armentières avec Fidélité et Bon Sens »** : Désiré BAILLON
- **Liste « Armentières en Tête ! »** : Catherine HALOS

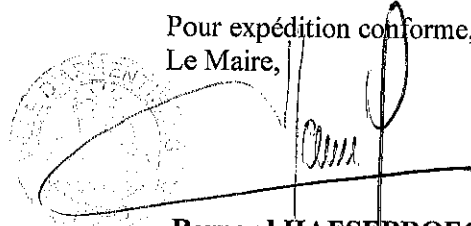
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Par conséquent, sont désignés pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres

Titulaires : Véronique NAEYE, Rut LERNER-BERTRAND, Dominique BAILLEUL, Caroline BAURANCE, Benjamin TISON-BBERNAERT
Suppléants : M. Thomas BLACTOT, M. Alexis DEBUISSON, Sophie TANGHE, Désiré BAILLON, Catherine HALOS

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille